

**Séance du 18 février 2013 à 19 heures 30****SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**                    **Monsieur Olivier NAHUM**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Présentation de l'association « Solidarité Femmes » par Monsieur Dominique von Burg.
4. Approbation de l'ouverture d'un crédit relatif à la couverture des honoraires d'architectes et d'ingénieurs en vue de la dépose en autorisation de construire d'un immeuble au 110, route de Choulex (projet de délibération n°112/13).
5. Approbation de la proposition du Maire relative à la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (la CAP) (projet de délibération n°113/13).
6. Rapport des commissions.
7. Communications de l'Exécutif.
8. Propositions individuelles et questions.

**Présents :**                    Mmes Guillemette de RAEMY, Patricia GAILLARD, Delphine KRÄHENBÜHL, Jennifer McKIBBIN, Anne MEYLAN et Judith SEYDOUX

MM. Fabrice CORTAT, Jérôme PERNIN, Olivier NAHUM, David PASCHE, Claude PETREMAND et René WEIDELI.

**Exécutif :**                    M. Patrik RECHSTEINER, maire  
M. Jean-Luc JAQUET, adjoint  
M. Christophe SENGLLET, adjoint

**Excusé :**                    M. Bernard DESLARZES

**Procès-verbal :**            Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

\*\*\*\*\*

**M. O. Nahum** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2013**

Les modifications suivantes sont demandées à la page 1368 :

- Dans le rapport de la commission des sports, il s'agit de Fabien Schaub et non de Fabrice.
- Dans le rapport de la commission de l'environnement, **M. R. Weideli** précise que le bilan final du projet Robin des Watts sera communiqué lors d'un prochain conseil.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**M. O. Nahum** excuse l'absence de **M. B. Deslarzes**.

Il rappelle aux conseillers qu'il leur faut préparer leur mémo pour le rapport administratif 2012 dès que possible.

### **3. Présentation de l'Association Solidarité Femmes**

Monsieur Dominique Von Burg prend la parole afin de remercier l'Exécutif et le président de leur invitation. Il précise que l'Association se présente pour la première fois devant un Conseil municipal.

Il passe ensuite la parole à Madame Béatrice Cortellini, directrice, qui commence la présentation.

La violence conjugale, selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) peut recouvrir plusieurs formes : économique, verbale, psychologique, physique, sexuelle. Elles se manifestent le plus souvent par étapes, progressivement, de la violence verbale à l'homicide, sans que, le plus souvent, les victimes ne se rendent compte de cette escalade. Durant sa vie de couple, une femme sur 5 est maltraitée physiquement et/ou sexuellement par son conjoint ou partenaire. Les hommes sont souvent auteurs et les femmes victimes, mais la situation inverse existe aussi.

Selon une chercheuse américaine, Mme L. Walker, le cycle de la violence peut être partagé en trois phases : l'escalade de la tension, l'acte de violence et la phase d'excuse. Elle a également isolé le concept « d'impuissance acquise », soit la perte de la croyance que certaines conduites peuvent garantir la sécurité. A mesure que les agressions se produisent de manière imprévisible, la victime a le sentiment qu'elle n'a aucun moyen d'agir pour changer la situation.

Les événements marquants de la vie augmentent le stress dans le couple. Les périodes à risques sont la fin de semaine, la grossesse, la toute petite enfance et la séparation.

« Solidarité Femmes » est une association de droit privé qui a vu le jour en 1977. Elle est subventionnée par le Canton, la Ville de Genève et soutenue par certaines communes genevoises, dont Choulex. Des entreprises, des fondations et des donateurs privés

contribuent également à son bon fonctionnement. Elle est formée d'une équipe pluridisciplinaire d'assistantes sociales et psychologiques. Une permanence téléphonique est à disposition, ainsi qu'une permanence sans rendez-vous les mardis entre 16h et 18h. Une séance d'information collective est également organisée tous les jeudis de 9h à 10h.

Des consultations individuelles sont organisées, ainsi que des entretiens mère-enfants et des activités de groupe. Environ 500 femmes sont reçues chaque année. Toutes les couches de la population et toutes les communautés sont touchées. Les enfants ne sont jamais épargnés.

L'association propose également cinq places familiales d'hébergement payantes pour un séjour de 6 mois maximum.

Les financements aléatoires sont difficiles à gérer pour l'association et le contrat de prestation de l'Etat n'a pas augmenté. C'est pourquoi la commune s'est engagée, jusqu'à la fin de la législature, à la soutenir à hauteur de CHF 1'000.- par année.

Diverses actions seront menées au cours des prochaines années pour soutenir 1000 femmes de plus et leur permettre de bénéficier des diverses prestations de « Solidarité Femmes ».

#### **4. Approbation de l'ouverture d'un crédit relatif à la couverture des honoraires d'architectes et d'ingénieurs en vue de la dépose en autorisation de construire d'un immeuble au 110, route de Choulex (projet de délibération n°112/13)**

**M. P. Rechsteiner** prend la parole afin d'apporter quelques éclaircissements. Il précise que l'ouverture de ce crédit a été discutée en commission des finances. Deux étapes sont prévues : une première allant jusqu'à l'autorisation de construire et une seconde, jusqu'au retour des soumissions. Dès lors, il sera nécessaire de voter deux crédits.

La délibération est acceptée par 11 voix, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante:

*Vu l'article 30, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*Vu la volonté de la commune de Choulex de réaliser des logements pour les jeunes choulésiens à prix modéré,*

*Vu la résolution n° 06/04 pour la modification de la limite de zones, chemin de Bellecombe et route de Choulex, plan MZ29443 approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal du 4 octobre 2004,*

*Vu la délibération n°04/05 pour la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Choulex, approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal du 12 septembre 2005,*

*Vu la mise au concours d'architectes pour la construction de deux immeubles locatifs,*

*Vu la délibération n°94/11 pour l'acquisition de la parcelle n° 2672B au 110, route de Choulex,*

*Vu le préavis favorable de la commission des finances du 21 janvier 2013,*

*sur proposition de Monsieur le Maire,*

*le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité*

- 1. D'ouvrir un crédit de Frs 310'000.- (trois cent dix mille francs) pour couvrir les honoraires, frais et émoluments, prestations couvrant les frais d'étude jusqu'à l'obtention de l'autorisation de construire d'un immeuble au 110, route de Choulex.*
- 2. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Choulex dans le patrimoine financier.*
- 3. En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction. En cas de non réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 95.330.*

**5. Approbation de la proposition du Maire relative à la transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (la CAP) (projet de délibération n°113/13)**

Ce thème a déjà été abordé de nombreuses fois et de plus amples explications ne sont pas nécessaires.

La délibération est acceptée par 11 voix, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante:

Considérant :

- que la CAP est l'institution de prévoyance de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève, ainsi que des communes genevoises affiliées ;
- qu'elle ne dispose pas de la personnalité juridique ;
- qu'elle applique un système de financement en capitalisation partielle ;
- que les modifications de la législation fédérale en matière de prévoyance, entrées en vigueur le 1er janvier 2012, fixent de nouvelles règles en matière d'organisation et de financement pour les institutions de prévoyance des corporations de droit public ;
- que la forme juridique actuelle de la CAP, à savoir un service commun de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et de l'Etat de Genève, ne répond plus aux nouvelles exigences fédérales ;
- qu'il est en conséquence impératif de mettre la CAP en conformité avec les nouvelles dispositions fédérales pour lui permettre de poursuivre son activité de prévoyance ;
- qu'il est nécessaire de la transformer en une entité autonome de droit public, dotée de la personnalité juridique ;
- qu'une garantie des corporations de droit public, en l'espèce des communes, établie par acte législatif, est indispensable pour conserver un système de financement en capitalisation partielle du plan de prévoyance ;
- que compte tenu des employeurs affiliés, la forme juridique autonome la plus appropriée est celle d'une Fondation intercommunale de droit public ayant la raison sociale "CAP" ;
- que cette Fondation devra respecter les dispositions fédérales impératives concernant le financement des institutions de prévoyance de droit public ;
- qu'en conséquence, il est prévu, à la constitution de ladite Fondation, une caisse de prévoyance interne financée selon le système de la capitalisation partielle pour la Ville de Genève et les autres communes genevoises affiliées, avec garanties des corporations de droit public affiliées, et une caisse de prévoyance interne en capitalisation intégrale pour les SIG, ces derniers ne pouvant émettre de garantie ;
- que cette Fondation CAP sera dotée d'une administration, avec une direction dont le personnel est soumis à un statut propre, de droit public ;
- que les actifs et les passifs de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'Administration cantonale seront transférés dans la Fondation, respectivement les CPI au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Vu le préavis favorable de l'ACG du 7 novembre 2012 ;

Vu le préavis que le Conseil d'administration des Services industriels de Genève devrait émettre prochainement ;

Vu la prise de position que l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance devra formuler après le vote des délibérations communales et du préavis des SIG ;

Conformément à l'article 30 alinéa 1 lettres d, h et t de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'exécutif,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 11 voix soit à l'unanimité

1. D'approuver la création d'une Fondation intercommunale de droit public ayant pour but "d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité".
2. D'approuver les statuts de la Fondation intercommunale CAP selon le texte ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération (version du 21 décembre 2012).
3. De prendre acte que la Commune restera affiliée à la CAP dans le cadre de la caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville de Genève et les autres communes genevoises ».
4. D'approuver le règlement de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance.
5. D'approuver, à ce titre, que la Commune garantit les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises » proportionnellement aux engagements de prévoyance dus

- à ses assurés actifs et pensionnés et aux engagements qui la concernent, prévus à l'article 5, alinéa 3, lettres c et d des statuts de la CAP. Cette garantie sera mentionnée en pied de bilan de la Commune.
6. De prendre acte que le règlement de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et les autres communes genevoises », ci-annexé, sera appliqué.
  7. D'approuver les compétences déléguées à l'Association des Communes genevoises selon les statuts de la CAP et les règlements de la CPI.
  8. De demander au Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement de préparer le projet de loi nécessaire à la création de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public CAP, afin qu'il puisse être présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil.

## 6. Rapport des commissions

### Information

**M. F. Cortat** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Bâtiments

**Mme G. De Raemy** informe que la commission se réunira le 4 mars 2013.

### Sociale

En l'absence de **M. B. Deslarzes**, **M. C. Senglet** informe que la commission ne s'est pas réunie mais que l'année passée, CHF 27'000.- ont été distribués à 64 associations, ce qui représente une moyenne de CHF 422.- par association, montant plus élevé que la norme.

### Sports

**Mme P. Gaillard** informe que la commission a commencé à préparer le marathon.

### Aménagement

**Mme D. Krähenbühl** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Scolaire

**Mme J. McKibbin** n'a rien de spécial à signaler.

### Préavis

**Mme A. Meylan** informe que la commission ne s'est pas réunie.

### Arts et Culture

**M. O. Nahum** informe que la commission se réunira le 4 mars prochain afin de finaliser la soirée du 23 avril qui accueillera, pour une conférence, le Dr Weihua Qian, spécialiste en médecine traditionnelle chinoise et une exposition photos de quatre Choulésiens sur le thème « Choulex et sa région ». Un apéritif sera offert à l'issue de cette soirée.

### Jeunesse

**M. D. Pasche** informe que la commission se réunira le 25 mars prochain avec les jeunes, afin de discuter de l'organisation du prochain Choul'estival et de voir où ils en sont avec la réouverture du local.

### Naturalisations

**M. D. Pasche** informe que la commission s'est réunie pour recevoir la famille d'une jeune fille mineure. Son dossier a été préavisé favorablement.

### Protection civile - Feu

**M. J. Pernin**, informe que l'Assemblée générale des pompiers s'est tenue le 1<sup>er</sup> février et que le 22 février aura lieu la cérémonie de passation de commandement. Par ailleurs, le

local PC a été rangé afin que les jeunes puissent y entreposer le matériel du Choul'estival.

#### Routes et canalisations

**M. C. Pétremand** informe que la commission ne s'est pas réunie.

#### Finances

**Mme J. Seydoux** n'a rien à signaler.

#### Environnement-agricole

**M. R. Weideli** informe que la commission se réunira le 6 mars prochain. Il ajoute que le panneau installé au centre de tri donne de très bons résultats.

#### Réclamations

Néant

## 7. Communications de l'Exécutif

**M. P. Rechsteiner** informe que:

- Le 6 février, il s'est rendu aux Jardins de Choulex avec **M. B. Deslarzes** pour célébrer les 90 ans de Mme Lily Lucini.
- La visite de Champ-Dollon fut très intéressante et très bien organisée.
- Le 21 février prochain seront reçus à la mairie les responsables des établissements pénitentiaires concernant le projet Brenaz 2. Une demande pour des mesures acoustiques a été formulée et bon espoir d'aboutir est pressenti.
- Le plan directeur communal est maintenant hors délai de recours. Tout a été envoyé à M. François Longchamp et il reste à recevoir la validation du Conseil d'Etat.
- Pour information, M. Rinaldo Amacker, le comptable qui s'occupait de la commune depuis 1985, a donné sa démission avec effet rétroactif au 31 décembre 2012. La comptabilité générale sera reprise par Mme Anne-Marie Geser. Une autre solution sera trouvée pour la comptabilité de la Fondation.

**M. J.-L. Jaquet** informe que :

- Le chantier des giratoires a été ralenti la semaine passée pour cause de conditions météorologiques. Tout devrait néanmoins se terminer dans les temps.

**M. C. Senglet** informe que :

- Il s'est rendu le 23 janvier à l'assemblée générale du GIAP : la commune de Russin a été accueillie et les nouveaux statuts du personnel ont été adoptés.
- Le même jour s'est tenue une assemblée générale de l'ACG lors de laquelle il a été question :
  - o de l'intervention de M. Christoph Stücker, président d'UNIRESO, venu parler des répercussions négatives sur UNIRESO en cas d'acceptation de l'initiative de l'AVIVO;
  - o du nouveau modèle de financement de la FASe ;
  - o d'une rencontre avec les SIG concernant les défis et enjeux pour les prochaines années, ainsi que la fibre optique.

## 8. Propositions individuelles et questions

**M. C. Pétremand** déplore le saccage de la partie nouvellement engazonnée entre les bancs de la zone de loisirs. Il était prévu au départ de laisser un accès, mais une solution devra être trouvée afin que les véhicules ne puissent pas s'y garer. **M. C. Senglet** précise qu'une réunion de chantier sera organisée prochainement afin de régler, entre autres, ces petits problèmes.

**M. J. Pernin** s'étonne de la pose de silhouettes d'enfants à Chevrier, initiative privée, posée sur le terrain d'un particulier apparemment totalement légale.

**M. D. Pasche** souligne le problème du bus à Bonvard qui, suite à son passage, a complètement ravagé les bordures. Il a pu discuter avec un responsable des TPG, photos à l'appui. Il semblerait que les bus n'attendent pas aux arrêts obligatoires pour pouvoir croiser. Il faudrait faire quelque chose.

**M. R. Weideli** remercie l'Exécutif d'avoir envoyé les photos qu'il a prises, mais déplore que le lampadaire soit toujours tordu. Il lui est répondu que le dossier est en cours et que les démarches peuvent prendre du temps. Par ailleurs, il souligne que des fissures sont déjà apparues sur le nouveau revêtement au niveau de la Croix-de-Choulex.

**Mme J. Seydoux** demande comment sont accueillis les nouveaux résidents. Une lettre de bienvenue leur est envoyée, ainsi qu'un livre sur la commune. De plus, ils sont invités à l'apéritif communal. Elle suggère de faire un geste supplémentaire, comme par exemple de les inviter à un Conseil municipal. **M. P. Rechsteiner** répond que dans l'ensemble, il a été constaté que les gens ne bougent pas beaucoup.

**M. J. Pernin** aimerait savoir où en est le projet d'acquérir et d'installer des radars sur certaines routes communales. Pour le moment, aucune machine n'a été achetée mais il semblerait que ce soit mis au budget. Un éventuel prêt entre communes est également envisagé. Pour ce qui est des contrôles, la demande a été formulée et la réponse risque de prendre un peu de temps, au vu des nombreuses demandes.

**M. F. Cortat** demande qui décide de la pose d'un radar. **M. P. Rechsteiner** répond que c'est la commune qui engage les fonds, mais c'est le canton qui encaisse les amendes.

**M. O. Nahum** remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures 50.

La parole est ensuite donnée au public.